

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

3 JUILLET 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 3 juillet 2018 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire

Sont également présentes:
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 3 juin 2018
4. Acceptation des dépenses
5. AIRRL 2017-347 – Chemin du Portage /Cote à Ti-Jos – Mandat de contrôle qualitatif des matériaux
6. Réseau d'égout – Réfection de conduites d'eaux usées par colmatage – Approbation de la demande de paiement # 1
7. AJHG – Continuité de l'horaire du coordonnateur à 40h/semaine pour l'année 2018
8. OMH Mont-Louis – États financiers 2017
9. Maison l'Essentielle – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière par la CMQ
10. Résidents d'Anse-Pleureuse – Trottoirs et vitesse à 50 km
11. Politique des aînés – Programme de soutien à la démarche MADA
12. Assurance collective – Transition du contrat vers Financière Manuvie
13. Demandes diverses :
 - a.
14. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
15. Période de questions
16. Levée de la session

134-07-2018 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé par Dany Bergeron,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

135-07-2018 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :

Séance ordinaire du 4 juin 2018

Sur proposition de Sylvie Mercier,
appuyé de Stéphane Cleary,

il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Proposition adoptée.

136-07-2018 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	80 712.96 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	34 045.11 \$
Comptes payés, pour un total général de	31 848.30 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

137-07-2018 AIRRL 2017-347 - CHEMIN DU PORTAGE/COTE A TI-JOS – MANDAT DE CONTROLE QUALITATIF DES MATERIAUX

Attendu que la résolution 126-06-2018 autorise la directrice générale à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire pour la réalisation des travaux de contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de réfection du Chemin du Portage ;

Considérant que 2 propositions financières ont été déposées :

✓ Englobe Corp.	7 812,55 \$
✓ GHD	13 291,11 \$

Considérant que la proposition est basée sur un prix unitaire, le coût des honoraires pourra varier selon la durée des travaux, les méthodes de travail utilisées par l'entrepreneur ainsi que le nombre et la durée des interventions, et, si tel est le cas, la facture sera ajustée à partir des taux unitaires indiqués au bordereau d'estimation.

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la décision de la directrice générale d'accorder le mandat de contrôle qualitatif des matériaux à la firme Englobe Corp. pour une somme de 7 812,55 \$.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits budgétaires sont disponibles au projet AIRRL-2017-347.

Proposition adoptée.

138-07-2018 RESEAU D'EGOUT – REFECTION DE CONDUITES D'EAUX USEES PAR COLMATAGE – APPROBATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT # 1

Considérant que le décompte progressif # 1 en date du 29 juin 2018 a été approuvé par l'entrepreneur VÉOLIA et par le surveillant de travaux ARPO Groupe-conseil;

Sur proposition de Renaud Robinson
Appuyée de Sylvie Mercier
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 27 748.15 \$ à l'entrepreneur VEOLIA pour les travaux exécutés entre le 8 et le 18 mai 2018 tel que spécifié au décompte progressif # 1 des travaux exécutés.

Proposition adoptée.

139-07-2018 AJHG – CONTINUITÉ DE L'HORAIRE DU COORDONNATEUR À 40H/SEMAINE POUR L'ANNÉE 2018

Considérant que le contrat salarial du coordonnateur /intervenant en loisirs prévoyait une clause établissant l'horaire de travail à 40 heures/semaine pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 ;

Considérant que l'horaire de 40 heures/semaine soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 est conditionnelle à une évaluation favorable des crédits budgétaires par le Comité exécutif de AJHG ;

Considérant que le comité exécutif a approuvé l'horaire de 40 heures pour la période restante de l'année 2018 ;

En conséquence,
Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE l'horaire de travail du coordonnateur / intervenant en loisirs d'AJHG soit maintenu à 40 heures jusqu'au 31 décembre 2018.

Proposition adoptée.

140-07-2018 OMH MONT-LOUIS – ÉTATS FINANCIERS 2017

Considérant que l'OMH Mont-Louis a déposé ses états financiers 2017 faisant état d'un déficit établi à 55 968 \$;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte les états financiers 2017 tel que présentés.

Proposition adoptée.

141-07-2018 MAISON L'ESSENTIELLE – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE PAR LA CMQ

Considérant que la Maison l'Essentielle a déposé une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière auprès de la Commission municipale du Québec ;

Considérant qu'en vertu de l'article 243,23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance ;

Considérant que cette demande vise à reconnaître l'organisme la Maison l'Essentielle aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 5, rue de l'Église, Gros-Morne ;

Sur proposition de Dany Bergeron
Appuyée de Renaud Robinson
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis donne un avis favorable à la reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble sis au 5, rue de l'Église, Gros-Morne, propriété de la Maison l'Essentielle par la Commission municipale du Québec.

Proposition adoptée.

142-07-2018 RÉSIDENTS D'ANSE-PLEUREUSE – RÉDUCTION DE LA VITESSE À 50 KM

Considérant que la population de L'Anse-Pleureuse est vieillissante ;

Considérant que la visibilité est restreinte pour sortir de plusieurs entrées privées, voire dangereuses selon les conditions météorologiques et les saisons ;

Considérant que le relief naturel du village comporte deux montées sans visibilité et des courbes ;

Considérant le fait que les usagers de la route roulent souvent 20 km/h plus vite que la vitesse maximum ;

Considérant le fait que les deux autres villages de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Mont-Louis et Gros-Morne) ont une vitesse maximum de 50 km/h ;

Considérant que plusieurs routes secondaires ou municipales croisent la route 132 : rue de la Montagne, route 198, rue de la Rivière, rue du Moulin, rue du Chalet, chemin des côtes et rue du Ruisseau-des-Olives (à deux reprises) ;

Considérant que quelques-unes d'entre elles offrent une visibilité restreinte au moment d'emprunter la route 132 ;

Considérant qu'il y a peu d'espace pour les piétons et les cyclistes à plusieurs endroits ;

Considérant le fait qu'une diminution de 20 km/h ne prendrait que 46 secondes de plus pour traverser le village de 2.2 km ;

Considérant que plus de la moitié des résidents de L'Anse-Pleureuse ont signé une pétition ;

Considérant que le conseil municipal agit à titre de gouvernement de proximité à l'écoute de ses concitoyens ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande au MTMDET un retour à une limite de vitesse à 50 km/h pour le village de L'Anse-Pleureuse et ce afin d'assurer la sécurité des usagers et des résidents mêmes de ce village.

Proposition adoptée.

143-07-2018 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), chaque municipalité de La MRC de La Haute-Gaspésie a une Politique des aînés dont les plans d'action arrivent à échéance à la fin de 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer d'améliorer les conditions de vie et d'inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE La MRC de La Haute Gaspésie déposera une demande de soutien financier au ministère de la Famille pour effectuer la mise à jour, des politiques et des plans d'action en faveur des aînés au nom de chacune des municipalités du territoire et pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités participantes doit produire une résolution appuyant cette demande de soutien financier au ministère de la Famille;

PAR CONSÉQUENT,
il est proposé par Renaud Robinson,
appuyé de Claude Bélanger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande de mise à jour de la Politique des aînés de chaque municipalité et de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Proposition adoptée.

144-07-2018 ASSURANCE-COLLECTIVE – TRANSITION DU CONTRAT VERS FINANCIERE MANUVIE

Considérant que le renouvellement de l'assurance collective a engendré une hausse importante des coûts pour l'employé et l'employeur ;

Considérant que sur recommandation du courtier, des soumissions ont été demandés auprès de plusieurs autres fournisseurs en assurance-collective ;

Considérant qu'après analyse comparative des taux par le courtier, la Financière Manuvie est celle qui se classe en première position pour son économie de taux et les garanties offertes globalement;

En conséquence,
Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la décision de la direction générale et autorise le changement d'assureur vers Financière Manuvie effectif au 1^{er} juillet 2018.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

145-07-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Stéphane Cleary, appuyée de Dany Bergeron, la séance est levée.

Guy Bernatchez, maire

Diane Gaumond sec.- très. Adjointe

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire